

CHAPITRE 10 : MESURER ET ANALYSER LA DELINQUANCE

PARTIE I : DE QUOI PARLE-T-ON ?

DOCUMENT 1

Les infractions.

- Les "contraventions" : ce sont les moins graves et sont passibles d'une amende (ex.: excès de vitesse).
 - Les "délits" : ils sont passibles d'amendes, d'emprisonnement jusqu'à 10 ans,...(escroquerie, vol sans armes,, conduite en état d'ivresse,...)
 - Les crimes : ce sont les fautes les plus lourdes (vol à main armée, meurtre , viol,...).
- Il faut remarquer qu' une même infraction peut changer de catégorie suivant les périodes. Ainsi le viol est passé de délit à crime.

Les tribunaux.

- Le tribunal de police : pour les infractions. Le tribunal de police qui juge des infractions les moins graves : les contraventions (certaines contraventions sont de la compétence de la "juridiction de proximité") Possibilité d'appel.
 - Le tribunal correctionnel : pour les délits. Le tribunal correctionnel qui juge des délits qui constituent la majorité des infractions ; Possibilités d'appel.
 - La cour d'assises : pour les crimes. La Cour d'assises qui est compétente pour les crimes qui sont les infractions les plus graves. C'est une juridiction bien particulière qui est constituée d'une Cour (trois magistrats professionnels) et d'un jury (9 jurés qui sont des citoyens tirés au sort). et qui n'est pas permanente (elle se réunit en " sessions "). Possibilité d'appel.
- Il existe de nombreuses juridictions pénales " d'exception " :
- Les juridictions pour mineurs comme le **juge** des enfants, le tribunal pour enfants et même la **cour** d'assises des mineurs.
- Les juridictions politiques comme la Haute Cour de Justice compétente pour juger le chef d'Etat en cas de haute trahison, qui n'est pas surchargée de dossiers et la Cour de justice de la République compétente pour juger les crimes et délits commis par les ministres dans l'exercice de leurs fonctions.

DOCUMENT 2 : Les incivilités : une notion difficile à définir

L'apparition du terme *incivilities* remonte au début des années 1970 aux États-Unis. Mais, c'est en 1982 que deux chercheurs, Kelling et Wilson, développent, à la suite du sociologue Erving Goffman, les implications de la notion, en se fondant sur la théorie dite de "la vitre brisée". En 1993, un chercheur français, Sebastian Roché s'intéresse à cette notion au regard de la situation de la délinquance en France.

Si la définition traditionnelle de "civilité" correspond à "l'observation des convenances, des bonnes manières en usage dans un groupe social", la définition du terme "incivilité", lui-même n'est pas aisée. Sebastian Roché les définit comme un "ensemble de nuisances sociales extraordinairement variées qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie sociale qui permettent la confiance". Les comportements qu'elle recouvre sont des crachats, graffitis sur les murs des villes, dégradations de biens publics, attroupements d'individus potentiellement menaçants, bruit dans les immeubles d'habitation, insultes dans la vie quotidienne, manque de respect envers les personnes âgées...

La difficulté principale est que cette notion sociologique englobe à la fois des comportements gênants, mais qui ne sont pas pénalement sanctionnés, et d'autres qui constituent de vraies infractions. Des débats ont lieu autour de cette notion. Certains considèrent que l'expression masque de réelles infractions et une partie de la délinquance, d'autres récuse cette formulation qui légitimerait l'établissement insidieux d'un appareil répressif public et privé.

Les incivilités remettent en cause le bon fonctionnement de notre société

Les incivilités sont perçues comme un défi à l'ordre public. Le problème central ne réside pas dans les actes commis, mais dans leurs conséquences. En effet, plusieurs travaux sociologiques semblent souligner que la multiplication des incivilités, notamment dans un lieu géographiquement limité (ex : un quartier), accroît le sentiment d'insécurité, mais aussi la délinquance, dès lors que les mécanismes informels de contrôle disparaissent.

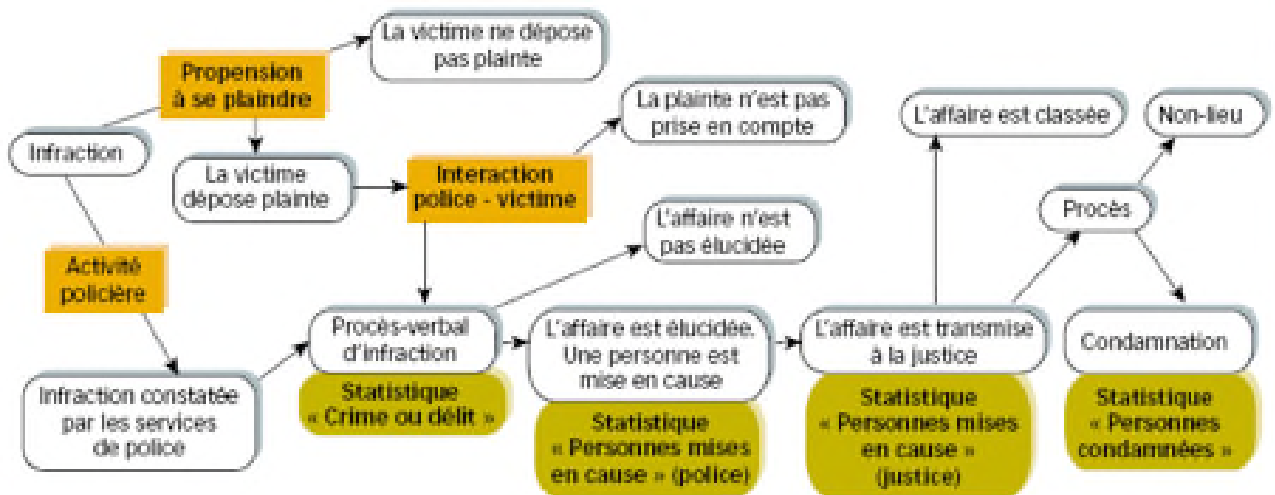
La théorie de la "vitre brisée"

Développée au début des années 1980, cette théorie est fondée sur une image très parlante : si on laisse une vitre brisée dans un quartier, sans réagir, (recherche de l'auteur de la dégradation, réparation de ladite vitre...), très rapidement, les actes d'incivilité se multiplient. Les règles les plus élémentaires de la vie en commun semblent alors pouvoir être ignorées sans conséquence pour ceux qui les bafouent. Cette "vitre brisée" est donc le préalable à un délabrement du quartier concerné et à une montée de la délinquance.

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/enjeux/crise-citoyennete/incivilités-violence-citoyennete.html>

PARTIE II : QUE MESURE-T-ON ?

DOCUMENT 3



La délinquance est-elle mesurable ?, Arnaud Parienty | *Alternatives Economiques* n° 280 –

DOCUMENT 4 : La valeur des statistiques de police et de la justice

Sur bien des sujets, les grandes administrations de production de connaissance chiffrée - comme l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ou l'Institut national des études démographiques (INED) - fournissent régulièrement des informations fiables, construites à partir de conventions d'enregistrement publiées, sur la base d'échantillons définis et connus, traités par un personnel autonome. Or, s'agissant de la délinquance, les choses sont beaucoup plus compliquées. La production statistique relève ici non pas des grands instituts généralistes, mais des administrations chargées de contrôler les phénomènes: les ministères de l'Intérieur et de la justice. Or, ces administrations présentent non pas les fruits de leurs enquêtes systématiques, anonymes et désintéressées mais les résultats de leur activité, partielle et directement intéressée. La chose paraît évidente une fois dite, mais elle a trois conséquences essentielles.

1. Les multiples possibilités pour les services de police et de gendarmerie de constater une infraction se ramènent fondamentalement à deux grandes catégories : la plainte des victimes et l'initiative des policiers. Mais l'importance de ces deux catégories varie considérablement en fonction de la nature des infractions.

La plainte des victimes est ainsi le principal mode d'entrée statistique pour tout ce qui concerne les vols. (...) Inversement, en matière de violence (coups et blessures volontaires, agressions sexuelles, violences familiales), la victime connaissant souvent l'agresseur, le silence ou la tentative d'arrangement préalable sont les recours les plus fréquents. Les enquêtes réalisées auprès des victimes (dites "enquêtes de victimation") montrent ainsi que seuls un quart des agressions sexuelles et un tiers des agressions familiales donnent lieu à une plainte. En la matière, on ne s'étonnera pas que les statistiques soient donc très éloignées de la réalité.

L'initiative des policiers obéit à des objectifs largement différents. Non seulement la police n'a pas les moyens matériels humains d'enquêter sur tous les vols, cambriolages, escroqueries, dégradations ou agressions que les victimes lui signalent, mais surtout elle consacre une part très importante de son temps à lutter contre des infractions qui ne donnent généralement lieu à aucune plainte, notamment en matière de drogue, de police des étrangers. Dans ces matières, les statistiques sont donc essentiellement les résultats de l'action de la police, le reflet de ses moyens, de ses priorités et de son efficacité.

Lorsque la police reçoit par exemple des consignes pour réprimer davantage l'usage et/ou le trafic de drogues, les chiffres indiquent automatiquement une augmentation à la fin de l'année. Les problèmes de drogues ne sont pas pour autant, cette année-là, plus nombreux que l'année précédente.

2. Même lorsque la police est informée d'une infraction, cela ne signifie pas qu'elle va l'enregistrer et que l'on va en retrouver la trace dans les statistiques. Tout d'abord, le policier qui entend le plaignant peut lui proposer cette solution alternative à la plainte qu'est l'inscription sur le registre de "main courante". (...) Ensuite, lorsqu'il s'agit d'infractions révélées par l'initiative de la police, sa panoplie de réactions est large : elle peut fermer les yeux et s'en tenir à un avertissement oral, envoyer un avertissement écrit, convoquer la personne pour un interrogatoire et, au bout du compte, soit classer l'affaire soit la transmettre au parquet. C'est seulement dans ce dernier cas que le fait est compté dans la statistique. (...)

3. On n'apprend presque rien des délinquants en consultant les statistiques de police ou de justice. Elles ne retiennent en effet en tout et pour tout que trois critères : le sexe, le fait d'être mineur ou majeur et la nationalité ; autrement dit, rien sur l'âge précis, le milieu social, le niveau de diplôme, le lieu de résidence, le lieu de naissance, la profession, les revenus, les opinions, les antécédents médicaux, psychologiques, etc. (...)

(Violences et insécurité Fantasmés et réalités dans le débat français, Laurent Mucchielli, Ed. La Découverte)

DOCUMENT 5 : Qu'est-ce qu'une enquête de victimation ?

L'enquête de victimation désigne une technique assez simple dans son principe : interroger des gens, échantillonnés de façon à représenter la population d'un pays, d'une région, d'une ville, sur les infractions dont ils ont été victimes.

La connaissance par les statistiques administratives

L'enquête de victimation est une réponse des sciences sociales à la plus vieille des difficultés rencontrées dans l'étude du crime : sur quelles données la fonder ? Dans le premier quart du 19^{ème} siècle, savants et administrateurs avaient commencé à s'intéresser à ce phénomène en s'appuyant sur les statistiques produites par diverses agences pénales (statistiques pénitentiaires, judiciaires, beaucoup plus récemment policières). Ces données officielles avaient bien sûr des limites inhérentes. En effet, de nombreuses infractions à la loi pénale ne parviennent jamais à la connaissance des institutions chargées de les réprimer (le fameux *chiffre noir*). Mais, faute de mieux, il était admis, sans davantage de preuve, que la criminalité enregistrée était un bon échantillon représentatif de la "criminalité réelle".

(Les enquêtes de victimation – CNRS - http://www2.cnrs.fr/sites/communiqu/fichier/15r_zaubermanbp.pdf)

DOCUMENT 6 : Enquête par auto-déclaration.

À l'appui d'un nouveau matériau de recherche - une enquête de délinquance auto-déclarée portant sur plus de 2000 jeunes de 13 à 19 ans-, cet article offre une validation des principales hypothèses du passage à l'acte délinquant dans la tradition du paradigme de l'acteur rationnel, combiné à celui des attaches sociales.

De cette analyse centrée sur les motivations, l'auteur propose plusieurs pistes en matière de prévention, dont l'action sur la déscolarisation, sur le rôle des parents, la construction de garants des lieux publics. Il insiste sur la nécessité d'évaluer les effets des politiques, notamment à propos de l'impact supposé de la réponse pénale au premier délit.

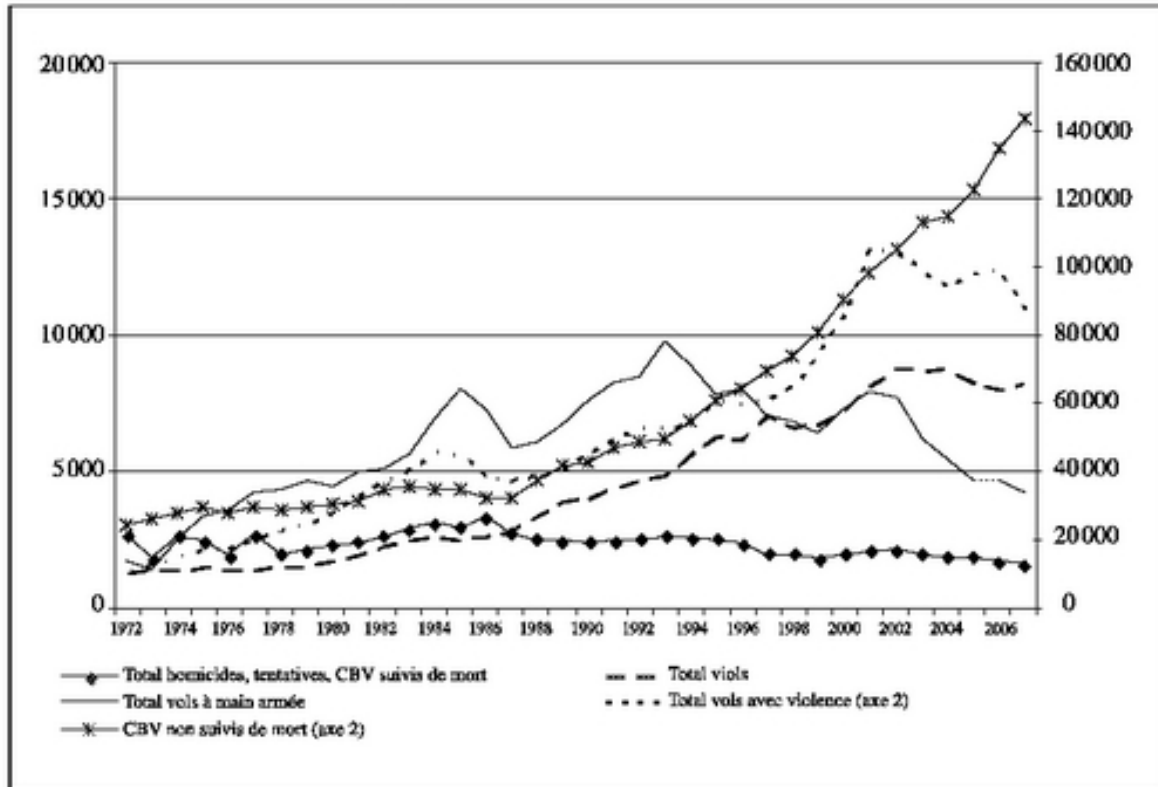
(...) Les résultats qui servent à illustrer mon interprétation sont issus d'une enquête portant sur 2288 jeunes de 13-19 ans des agglomérations de Grenoble et St Étienne. (...) L'enquête contient les réponses de jeunes qui sont scolarisés dans une filière générale ou professionnelle (même si certains ont des taux d'absentéisme élevé) et d'autres en grandes difficultés qui ont été déscolarisés (...). Cette enquête de délinquance auto-déclarée* a été réalisée en suivant un protocole international (Self Report Delinquency Questionnaire). (* délinquance auto-déclarée : au cours de cette enquête, ce sont les jeunes eux mêmes qui ont déclaré à l'enquêteur les délits commis).

(Les facteurs de la délinquance des jeunes - Analyse à partir d'une enquête de délinquance auto-déclarée par Sebastian Roché)

PARTIE II : QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

DOCUMENT 6

Figure 1 : Évolution de quelques infractions violentes dans la statistique policière (1972-2007).



Source : ministère de l'Intérieur, calculs de l'auteur en taux pour 50 000 habitants.

DOCUMENT 7

Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort) : cumul annuel



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, données provisoires pour 2018.

DOCUMENT 8

Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) : cumul trimestriel



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, données provisoires.

DOCUMENT 9

Violences sexuelles enregistrées: cumul trimestriel

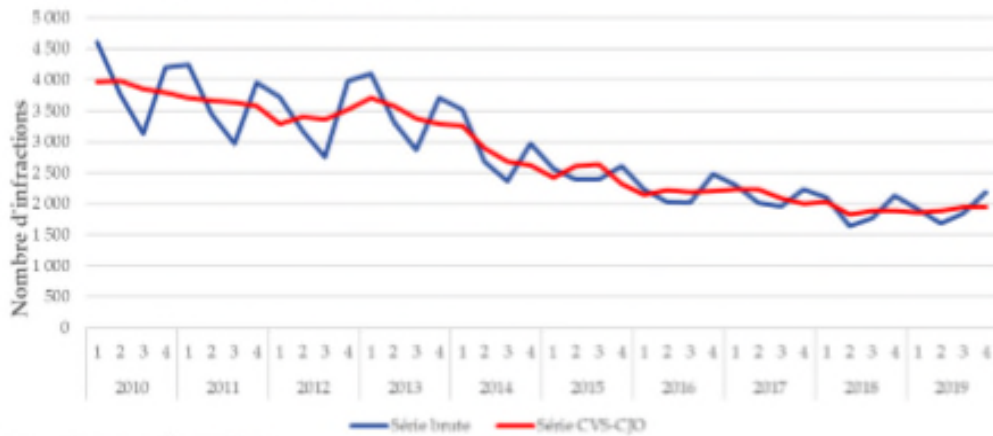


Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, données provisoires.

DOCUMENT 10

Vols avec armes : cumul trimestriel



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, données provisoires.

DOCUMENT 11

Vols sans violence contre des personnes : cumul trimestriel

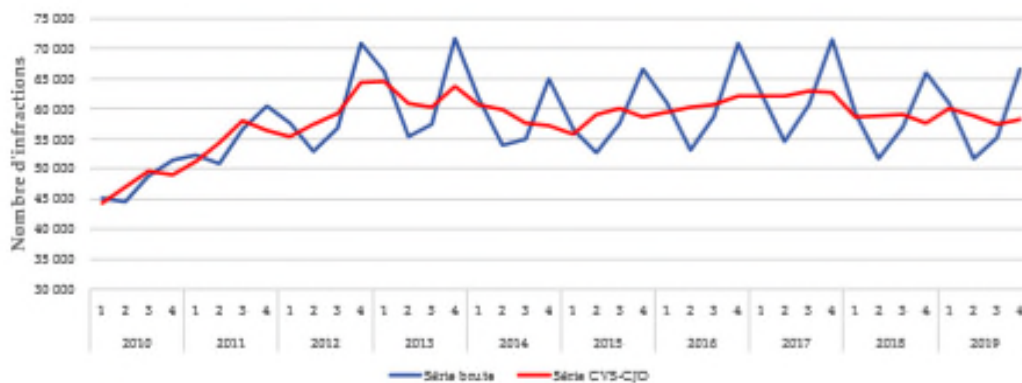


Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, données provisoires.

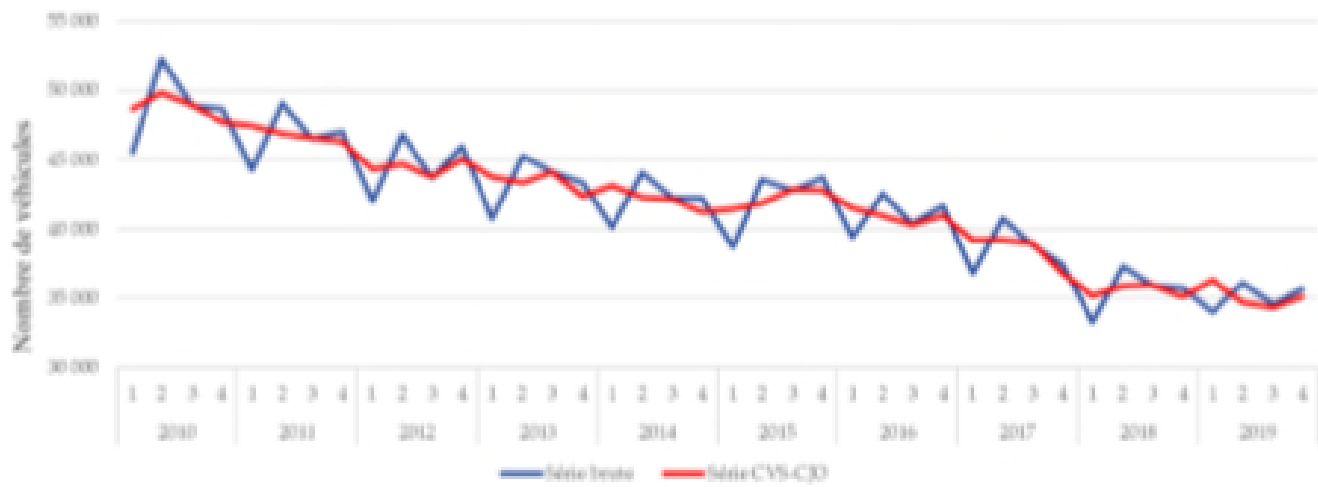
DOCUMENT 12

Cambriolages de logements : cumul trimestriel



DOCUMENT 13

**Vols de véhicules (automobiles ou deux-roues motorisés) :
cumul trimestriel**



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, données provisoires.

DOCUMENT 14

Escroqueries et infractions assimilées : cumul trimestriel



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, données provisoires.

(Sources des documents 7 à 14 : Interstats – Analyses n°24 – Janvier 2020 : « Insécurité et délinquance en 2019 : une première photographie »)

PARTIE IV : QUELQUES EXPLICATIONS.

Document n°13 : Les théories mises à mal ?

Si l'on découpe la moyenne période 1950-2010 en sous-périodes, on observe un basculement complet du « modèle délinquant » en France. Nombre de ces transformations semblent aussi valides pour les pays voisins. Entre 1950 et 1970, la France connaît une délinquance qui est pour l'essentiel faite de vols (niveau faible de vols mais avec une progression rapide), peu d'homicides et d'atteintes non mortelles aux personnes. Cette tendance se poursuit jusqu'en 1985-1990, et vient s'y ajouter la progression rapide de la consommation et du trafic de drogues illégales. En 1985-1990, à la suite d'une hausse vertigineuse jamais connue dans l'histoire, les délinquances sont donc surtout faites de vols (les niveaux historiques d'atteintes aux biens sont atteints avec 2,6 millions d'unités en 1985), de peu d'atteintes mortelles même si les taux ont progressé et presque doublé, peu d'atteintes physiques non mortelles (à 118000 unités en 1985). (...) À partir de 1985-1990, d'autres évolutions sont à l'oeuvre, qui vont perdurer jusqu'à nos jours. D'une part, le nombre de vols va plafonner puis décliner, tout comme celui des homicides. Ce déclin est tout aussi spectaculaire que la hausse précédente : on revient aux taux d'homicide de l'immédiat après-guerre et aux taux de vols des années 1970. Mais, d'autre part, les agressions non mortelles, la consommation et le trafic de drogue et les émeutes vont considérablement progresser. Une désynchronisation durable des évolutions des délinquances s'observe: tandis que les vols et les meurtres s'effondrent, les violences et la drogue se propagent. De plus, pendant cette période, tous les délits n'évoluent pas de même manière et ne peuvent donc être expliqués par une théorie identique, quelle qu'elle soit. (...)

(O. Galland- Y. Lemel : « La société française » - Un bilan sociologique des évolutions depuis l'après-guerre » - Armand Colin – 2011)

DOCUMENT 14

La croissance économique y fut importante et soutenue. Malheureusement, l'enrichissement des Occidentaux devait s'accompagner de tout un train de changements propices à l'éclosion des opportunités criminelles. Ils sont ici regroupés sous trois rubriques :

1/ Plus une économie produit des biens durables, plus elle accroît le nombre des objets susceptibles d'intéresser les voleurs potentiels. De nos jours, un cambrioleur peut se considérer malchanceux s'il ne trouve aucun appareil radio, téléviseur ou vidéo dans la maison où il s'introduit. Et, comme les appareils électroniques sont devenus plus légers et plus petits qu'autrefois, ils sont plus facilement transportables.

2/ Tout au long de cette deuxième moitié du XXe siècle, la taille des ménages a eu tendance à diminuer, le nombre des logis occupés par une seule personne a augmenté, les femmes travaillent de plus en plus à l'extérieur, et les familles passent plus de temps dans leur résidence secondaire. Résultat : les logis sont laissés inoccupés et sans surveillance durant plus longtemps (Cohen et Felson, 1979). C'était là une aubaine pour les cambrioleurs qui détestent avant tout être mis en présence des habitants de la maison qu'ils entreprennent de dévaliser.

3/ Finalement, l'activité commerciale et financière connut une forte expansion après la deuxième guerre mondiale. Les petits commerces, les grandes surfaces et les succursales bancaires se sont multipliés, ce qui rapprochait les délinquants de leurs cibles.

Bref, la croissance économique et les modifications des habitudes de vie ont produit un effet pervers : les occasions de vol sont devenues plus nombreuses, exerçant une pression à la hausse sur les taux de délinquance contre les biens. (...) »

(Maurice Cusson: « *Déviante* ». Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Raymond Boudon, *Traité de sociologie*, chapitre 10, pp. 389-422. Paris: Les Presses universitaires de France, 1992, 1re édition,)

DOCUMENT 15

(...) Notons que l'absentéisme (scolaire) est un des facteurs les mieux corrélés avec la délinquance : on trouve entre trois fois et huit fois plus de délits chez les élèves absents au moins cinq jours par rapport à ceux qui ne le sont jamais. On comprend que l'existence d'une " culture de la rue " est alors un élément qui doit favoriser les vocations délinquantes : c'est dans ce milieu, plus que chez les enseignants ou les parents que les gratifications vont être trouvées. Kherfi donne le témoignage d'un délinquant qui " s'en est sorti ". Il raconte : " Délinquants en bande, on bougeait, on prenait des risques, on roulait vite, on partait en affaire, on vivait des aventures. On était regardés, valorisés, craints. Par quoi cela peut-il se remplacer ? " .

(Les facteurs de la délinquance des jeunes - Analyse à partir d'une enquête de délinquance auto-déclarée par Sebastian Roché)

DOCUMENT 16

L'analyse de la délinquance des jeunes est probablement en train d'entrer dans une période de maturité, en France. Elle commence à être documentée empiriquement. Il faut déplorer que, trop longtemps, (...) on a vu des **théories " mono causales "** proliférer et s'opposer, par exemple celle liée au rôle familial contre celle liée à la privation économique (...) **L'approche doit, me semble-t-il, être multifactorielle** pour une raison évidente : aucun facteur pris isolément n'est capable de rendre compte des comportements délinquants.

(...) Les résultats qui servent à illustrer mon interprétation sont issus d'une enquête portant sur 2288 jeunes de 13-19 ans des agglomérations de Grenoble et St Étienne. (...) L'enquête contient les réponses de jeunes qui sont scolarisés dans une filière générale ou professionnelle (même si certains ont des taux d'absentéisme élevé) et d'autres en grandes difficultés qui ont été déscolarisés (...). Cette enquête de délinquance auto-déclarée* a été réalisée en suivant un protocole international (Self Report Delinquency Questionnaire).

(...) Il est très important de percevoir que, sans nier le poids des origines et histoires personnelles et sociales, nous avons toujours en face de nous des acteurs dotés de capacités d'analyse. Le nier nous place dans l'incapacité de comprendre pourquoi tous les membres d'une catégorie donnée (mettons les jeunes gens issus de familles défavorisées) ne réalisent pas d'agressions, et inversement, pourquoi les membres d'une autre catégorie (par exemple, les jeunes gens issus de familles de commerçants ou de cadres) réalisent ces agressions. Ne pas le voir nous conduirait également à avoir une vision statique des comportements, et donc à ignorer que les jeunes peuvent être des délinquants et, plus tard, sortir de la délinquance ; il ne faut pas ignorer les possibilités de s'amender pour ceux qui ont volontairement commis des actes délinquants. Si l'individu peut se transformer, c'est bien parce qu'il n'est pas déterminé par ses caractéristiques, même s'il est indiscutable qu'elles pèsent sur ses actions.

(Les facteurs de la délinquance des jeunes - Analyse à partir d'une enquête de délinquance auto-déclarée par Sebastian Roché)

LES NOTIONS A RETENIR

- + Trois niveaux d'infraction : contravention, délit, crime
- + Incivilités
- + Enquête de victimation
- + Explications mono-factorielles / poly-factorielles